

HISTOIRE & PATRIMOINE

HÉROUVILLE-EN-VEXIN : un domaine lupin pour des vies de châteaux

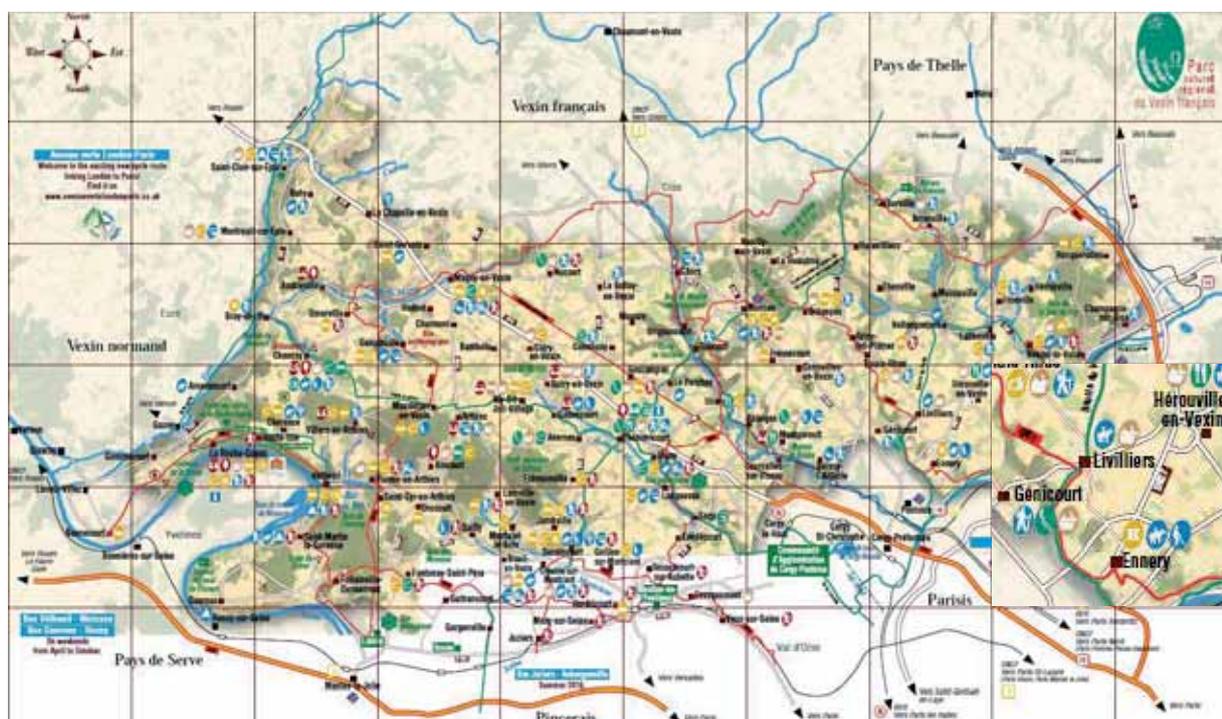
Roger Descamps

Autodidacte férù d'histoire et de généalogie

INTRODUCTION



Située aux portes de l'agglomération de Cergy-Pontoise, Hérouville-en-Vexin est une commune rurale du Val-d'Oise, dépendante du canton de la vallée du Sausseron, et appartenant au Parc régional du Vexin depuis sa création, en 1995, sous la dénomination Hérouville-en-Vexin (*infra*) vu le décret du 30 juillet 2008, version consolidée au 12 mars 2015.



Son patrimoine architectural est loin d'être dénué de qualité puisque deux édifices se font particulièrement remarquer :

- 1°) l'église Saint-Clair, connue pour posséder le clocher flamboyant le plus ancien du Vexin français, dont la partie basse date du XII^e siècle.
- 2°) le château, datant du XVIII^e siècle, lequel était encore quelques cent trente ans plus tard, avec ses appartenances et dépendances, un assez joli domaine.

Présentement, le château est surtout connu pour avoir été, de 1969 jusqu'en juillet 1985, un célèbre studio d'enregistrement à l'initiative du compositeur de musiques de films, Michel Magne.

Mais au-delà de l'aventure moderne, *quid* de son passé ?

HISTOIRE & PATRIMOINE

DU DOMAINE DU LOUP À CELUI DE LA BREBIS DES BERBISY

Un empire s'effondre, un domaine rural naît



Vitrail figurant le traité. Église de Saint-Clair-sur-Epte

Au IX^e siècle, l'empire carolingien s'effondre, le pouvoir se dissout.

Les comtes et les ducs créent les états féodaux.

Les suzerains s'entourent de vassaux et créent des châteaux forts pour contrôler le territoire.

Ces châteaux poussent un peu partout à cause de la montée en puissance de ces seigneurs qui suppléent à l'incurie des rois carolingiens face aux attaques des Vikings.

En novembre 885, dans le Vexin, ces pirates prennent la forteresse de Pontoise¹, ayant détruit sur leur passage le pont d'Auvers, reconstruit après un premier raid dévastateur en 862².

Finalement ils s'établissent en Normandie au début du X^e siècle, par suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte, conclu à l'automne de l'année 911, entre le roi Charles III le simple, et le chef viking Rollon.

Le domaine du loup

C'est aussi en ce IX^e siècle que Hérouville pointe le bout de son nez. Au départ il ne s'agit que d'un domaine rural, et le micro-toponyme est par conséquent composé d'un anthroponyme germanique (saxon en l'occurrence), voire norrois (relatif à la Scandinavie médiévale) dans le cas particulier du Vexin, et du suffixe *-villa*.

Étymologiquement, sa plus ancienne mention latine connue, *Herulvilla* vers 1066³, signifie « domaine de Herulf ».

Le nom de ce personnage est composé de deux éléments : *hari-*, armée, et *-wulf*, loup en vieux saxon, ou sa variante *-ulf*, identique au scandinave *-ulf*, issu du vieux norrois *-ulfr*, loup.

Herulf, en vieux norrois Hariwulfr, signifie :

« **Loup-guerrier de l'armée** ».

Plaque de bronze de l'Âge de Vendel, découverte à Öland, Suède. Représente → un **berserker**⁴ (à droite) [guerrier-fauve, combattant d'élite semblable à un ours ou un loup] revêtu d'une peau de loup, tirant une épée du fourreau, et, à gauche, Odin.



¹ Ferdinand Lot, *La naissance de la France*. 1948, p. 463.

² Henri Maitaine, *Histoire de la paroisse et de la commune d'Auvers-sur-Oise*. 1906, p. 8.

³ Joseph Depoin, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*. 1895, p. 2.

⁴ Vincent Samson, *Les Berserkir. Les guerriers-fauves dans la Scandinavie ancienne, de l'Âge de Vendel aux Vikings (v^e-x^e siècle)*. 2011, 448 p.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Le héros païen et le saint chrétien

À savoir que Herulf (prononcé Heroulf) est un nom germano-scandinave dont la forme contractée Hrólfr (en vieux norrois) était le vrai nom de Rollon, le célèbre chef (*jarl*) viking devenu duc de Normandie. Les historiens normands le nomme Roul ou Rou, latinisé en *Rollo*, d'où le nom de Rollon dans nos anciennes chroniques. Or, étant donné que les anthroponymes germaniques et scandinaves peuvent présenter une grande similitude, dans bien des cas il est impossible d'opter pour l'une ou l'autre origine. Toutefois *Herulvilla* de nos jours Hérouville-Saint-Clair, et *Herulfvillula* qui a donné Hérouvillette, sont deux localités du Vexin normand quasiment homonymes qui font référence à un homme d'origine germano-scandinave, Herulf, Hariwulfr (en vieux norrois, *d'après la pierre runique de Istaby / Musée historique de Stockholm*).

Donc, pourquoi n'en serait-il pas de même pour Hérouville en Vexin français, puisque tout comme ses homonymes normands, son nom (et non les premières traces de présence humaine) apparaît remonter au IX^e siècle¹, terriblement marqué par des invasions vikings de plus en plus massives.

La légende du moine missionnaire saint Clair (° 845 Kent - † 884 Saint-Clair-sur-Epte) met en évidence le lien implicite entre ces 3 lieux homonymes (hors de la confession trinitaire) et le paganisme (druido-odinisme : culte d'Odin des druides).

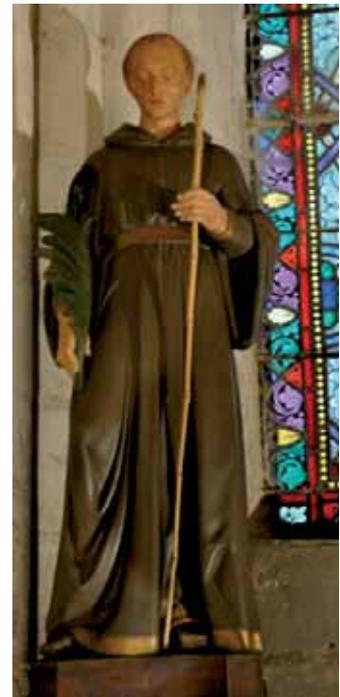
La Neustrie qui comprenait le Vexin dans son étendue, était saxonne de grande ancienneté².

Le culte d'Odin était indigène chez les saxons, mais les francs ne l'ont jamais adopté³.

Enfin, aux dires d'un éminent spécialiste⁴, professeur d'histoire médiévale, ce qui suit est somme toute édifiant :

« À la différence du christianisme, qui n'admet qu'un seul Dieu, le paganisme scandinave tolérait d'autres divinités. Les païens honoraient un panthéon dans lequel le Christ pouvait être inclus sans grandes difficultés : cela explique en partie pourquoi les missionnaires chrétiens ont pu être bien reçus par des princes scandinaves et même autorisés à élever des églises. »

Freyja, la grande déesse des Vikings, symbole de la fécondité, fut pour l'Église un objet de ridicule et de mépris⁵. Dans la légende de saint Clair, c'est sans nul doute elle qui est montrée comme une sombre vengeresse, pour un final profitant d'un thème opportuniste bien affûté : le mythe du saint céphalophore, signifiant en grec « porteur de tête ».



Statue de Saint-Clair.
Église d'Hérouville-en-Vexin

¹ Sylvie Serre, Matthieu Gaultier, Julia Wilson, *L'église Saint-Clair d'Hérouville (Val d'Oise) : histoire d'une église paroissiale. De la nécropole du IX^e siècle à l'église moderne*. In Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, N° 39 - Année 2007. Cf. au titre, et p. 90.

² Gabriel de Lobéran de Montigny, *Les grandeurs de la maison de France*. 1667, p. 63.

³ Philippe Golbély, *Revue Encyclopédique.*, juin 1823, t. XVIII, p. 610 [présentation de l'ouvrage du professeur Henri Léo, *Ueber Odins Verschrung in Deutschland*. Erlangen, 1822, sur le culte d'Odin en Allemagne, pour servir à l'histoire et à l'étude de l'antiquité]

⁴ Pierre Bauduin, *Les Vikings* : « Que sais-je ? ». 2004, cf. Chap. V. - Croyances et valeurs.

⁵ Jean Renaud, *Les dieux des vikings*, p. 190.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Deux lieux majeurs...

Les premiers villages médiévaux sont structurés autour de deux lieux majeurs : le château et l'église paroissiale.

Ce ne serait pas le cas du village d'Hérouville-en-Vexin au IX^e siècle !

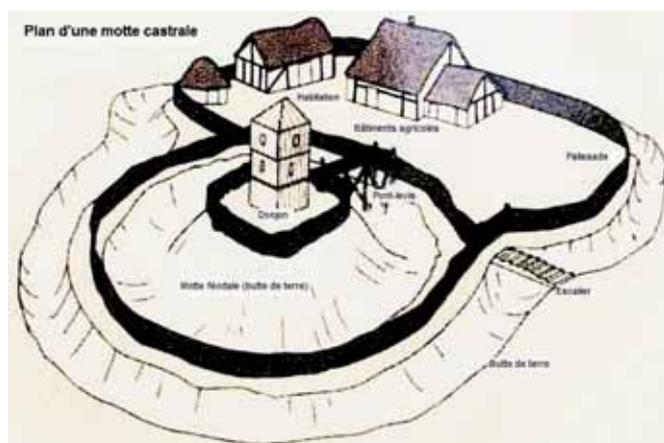
La fouille préventive menée en 2003 par l'INRAP¹ - dans le sol du clocher de l'église Saint-Clair - a mis en évidence un cimetière chrétien qui se développe dès les IX^e-X^e siècles.

Un édifice religieux peut avoir été construit au XI^e siècle...

C'est toutefois sans compter avec « la haute butte² »

Ce toponyme hérouvillois n'est cité par le marquis de Brisay qu'à propos de la reconstruction de l'église Saint-Clair au XV^e siècle. Elle mérite que l'on s'y intéresse davantage car il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait d'une motte castrale à l'origine.

Le château à motte



C'est à la fin des invasions de peuples extérieurs (*Sarrasins, Normands et Hongrois*) qu'apparaît le **premier stade du château médiéval : le château à motte** qui était alors l'emblème matériel du pouvoir et le siège d'un petit seigneur local. Restant assez fragile dans sa conception, cette construction va perdurer jusqu'au XII^e siècle pour les seigneurs les moins riches. Sa configuration architecturale est simple, les fortifications militaires sont bien en retrait par rapport à ce qui se faisait dans

l'Antiquité. Les principales défenses sont réduites à un simple fossé renforcé d'une palissade de bois déterminant la superficie du site à protéger. Celui-ci abritait **la basse-cour, un espace composé de divers bâtiments agricoles et domestiques, parmi lesquels pouvaient se trouver l'habitat du seigneur, ainsi qu'une chapelle**. Une élévation de terre surplombait cet espace, **la motte castrale**, souvent appelée à tort « motte féodale ». Parfois naturelle, le plus souvent artificielle, *elle était élevée avec le remblai du fossé creusé autour d'elle*. Son sommet était couronné par une tour en bois de plan carré ou rectangulaire, dont l'importance variait selon la superficie disponible. Lorsque la base de la motte offrait un espace suffisant, le seigneur y faisait construire son lieu d'habitation, ce qui préfigure les donjons des châteaux ultérieurs.

À s'en tenir à quelques indices scripturaires et /ou archéologiques aujourd'hui connus, on peut admettre que les premières mottes castrales seraient apparues dans les dernières décennies du X^e siècle ou les premières du XI^e siècle. Néanmoins, c'est seulement au XI^e siècle que l'on commence, en France et en Angleterre, à employer le mot « *motta* » (vraisemblablement d'origine pré-latine) dans des chartes pour désigner la motte castrale.

¹ Institut National Archéologique de Recherches Préventives.

² On ne peut mieux choisir comme exemple pertinent : la motte castrale du lieu dit « *la butte de Saint-Clair* », sur la commune du Mesnil Vigot à proximité de Saint-Lô.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Cette architecture était peu adaptée à la défense militaire, et outre cela vulnérable au feu. Mais d'un point de vue sociologique elle démontrait la puissance du seigneur, tant auprès de ses rivaux que des paysans, lesquels voyaient alors en lui le protecteur souvent nécessaire en ces temps d'instabilité.

La « basse-cour » des châteaux à motte pouvait contenir une chapelle ! Cela accrédite la possibilité de la construction d'un édifice religieux au XI^e siècle d'après le rapport de la fouille préventive dans le sol du clocher de l'église Saint-Clair (*supra*).

À Hérouville-en-Vexin, cette « motte » *alias* « haute butte » n'apparaît plus, même sur des photos aériennes, pour la bonne et simple raison que plusieurs fois il a été fait place nette en son lieu pour des constructions successives d'hôtels seigneuriaux, cette fois en dur.

...Mais avons-nous à faire au même toponyme quand l'un est appelé « la haute butte » en 1443, et l'autre « haute Butte » en 1826 ?



La haute butte d'après le plan cadastral de 1826 - Section C Le village : première feuille (AD 95, 3 P 2583)

Sur le plan cadastral de 1826, apparaît un lieu-dit « haute Butte » différent de celui situé à l'emplacement de l'église, comme le précise l'acte du 13 janvier 1443, passé par devant Robert de La Motte et Nicolas Billery notaires royaux au Châtelet de Paris, par lequel Jeanne de Laval « consentit donation pure et simple auxdits habitants du village d'Hérouville à elle appartenant en partie, et à maistre Jehan Dieu leur procureur, du lieu appelé communément **la haulte butte** de Hérouville¹... »

En son temps, Louis Régnier² avait fait le commentaire suivant :

« On aimerait savoir quelle était cette **haute butte** dont le terrain fut donné en en 1443 par Jean de Leval (*sic*, au lieu de Jeanne de Laval). Était-ce l'emplacement du vieux manoir fortifié qui avait pu comprendre une motte féodale ? Entendrait-on simplement par l'expression qui nous intrigue le point culminant de la vaste plaine où s'élève le territoire du village ? Nous n'avons aucune raison de nous prononcer. »

À propos des mottes castrales, Jean-Pierre Auger³ précise :

« Il faut rejeter l'expression « motte féodale » trop souvent employée, car bien souvent elles furent édifiées préalablement à la création de la société féodale. »

« Après le XI^{ème} siècle, il ne sera pas rare d'y trouver une chapelle. »

¹ Henry de Brisay (M. le marquis), *Le chartrier d'Hérouville*. 1906, p. 9 (Version PDF).

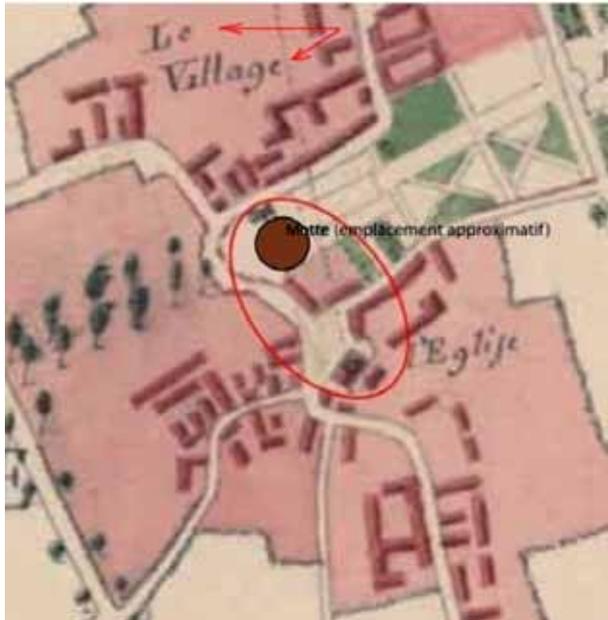
² Louis Régnier, *Excursions archéologiques dans le Vexin français*. 1927. Deuxième série : Hérouville, p. 57-58.

³ Jean-Pierre Auger, *Les mottes castrales de nos forêts*. IASEF. 2014, p. 10 et 11.

<http://www.iasef.fr/pdf/FO-Les-mottes-castrales.pdf> < 18/08/2016.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Sur le plan d'intendance de 1779, ladite « haute Butte » ne figurait pas à cet emplacement, lequel est alors désigné par « Le Village », et c'est à l'évidence plus pour une question d'esthétisme graphique qu'en réalité. On peut donc avancer que tant sur le plan de 1926 que sur celui de 1779, nous sommes en présence d'emplacements inscrits de manière à privilégier la lisibilité !



Plan d'intendance de 1779 (AD 95, C 105/18)

Plan restitué de la motte castrale de Betz-le-Château

Comparaison édifiante entre le plan présumé de la motte castrale d'Hérouville-en-Vexin et le plan restitué de la motte castrale de Betz-le-Château (Touraine)¹

Délimitée en rouge (supra), la forme elliptique approximative est susceptible d'avoir circonscrit la superficie protégée par la motte castrale, dont la tour carrée se trouvait logiquement être érigée quasiment au futur emplacement, connu au XIV^e siècle, de « la maison séant devant l'église » de Messieurs d'Hérouville.

Force est de constater qu'en réalité, l'église s'élève sur un méplat à peine surélevé ! Le lieu-dit « la haute butte » ne peut donc que faire référence à une « motte castrale », dont la probable chapelle précéda l'église...

De plus, on peut aussi se prévaloir que dans les actes notariés, tout bien immobilier est situé par tenants et aboutissants, ce qui relativise considérablement le contenu de l'acte de 1443.

Le lieu communément appelé « la haute butte », contenant un arpent et demi, y est dit être environné de trois rues, à commencer de la rue du fief Clerbourg et en suivant jusqu'aux jardinages qui sont derrière « la haute butte », appartenant à Nicolas Dieu².

Les trois rues et Nicolas Dieu ne sont ni plus ni moins que des tenants et aboutissants du lieu-dit, ce qui n'empêche en rien que ce lieu-dit soit plus étendu...

La preuve en est encore que dans les actes notariés, quasiment tous les biens immobiliers dits assis ou situés au terroir d'Hérouville-en-Vexin, sont précisés l'être au lieu-dit « X », ce qui n'implique pratiquement jamais tout le lieu-dit !

¹ Samuel Riou, Flore Marteau, *Une motte castrale dans le contexte des recompositions politiques au tournant de l'an mil (Région Centre, Indre-et-Loire)* - In Revue arch. du Centre de la France, 2012, t. LI, Fig. 11.

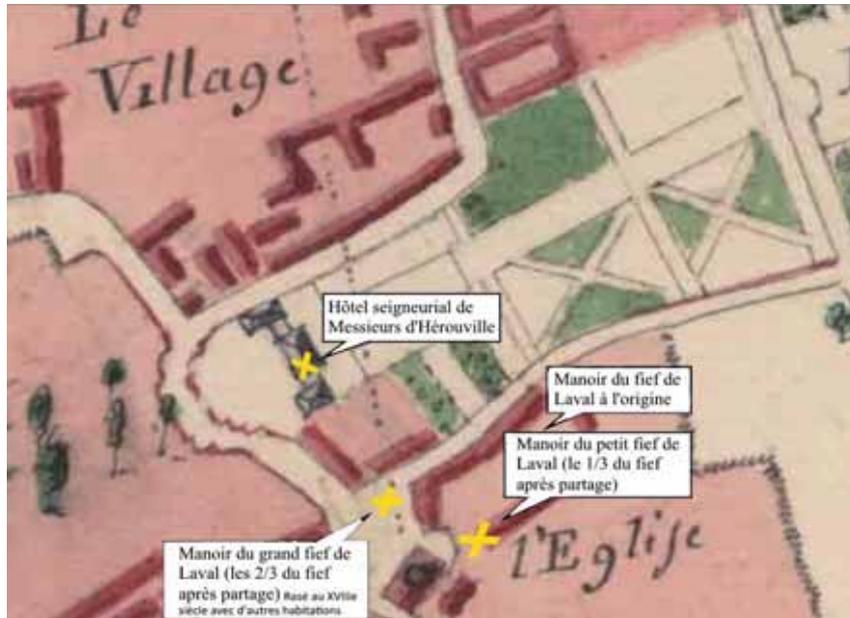
² M. de Brisay, *Le chartrier d'Hérouville*. 1906, p. 20 (Version PDF).

HISTOIRE & PATRIMOINE

Un rappel opportun...

Il semble opportun de rappeler que le manoir clos de murailles du fief de Laval, le principal fief d'Hérouville-en-Vexin à l'origine, était situé dans la zone délimitée en rouge (*supra*), proche du chevet de l'église.

Lorsque ce fief sera partagé, au XIV^e siècle, entre les 2 enfants de Mathieu II de Montmorency et d'Emma de Laval, le 1/3 (dit le petit fief de Laval) finira, après procès, par rester à Bouchard de Laval, et les 2/3 (dit le grand fief de Laval) reviendront à dame Philippe de Château-Gontier, fille d'Havoise de Montmorency. Son manoir chef-mois avoisinait pour lors la « maison séant devant le moustier » qui fut à Messieurs d'Hérouville : un hôtel seigneurial et lieux en dépendant qui vont



faire l'objet de convoitises de la part de Jean-François de Berbisy, car le sien n'est qu'une métairie, celle de Clerbourg, l'ex petit fief de Laval (*Jean de Péronne, en 1374, avait fixé sa résidence dans cette métairie, à côté du manoir de Laval en mauvais état*). En 1568, il acquiert cet ancien fief des chevaliers, et y fait ériger un très haut « grand logis », un rappel symbolique de la motte castrale : le pouvoir !

Vers une association motte-chevalier¹

« Dans d'autres régions, le rapport motte-chevalier est beaucoup plus fréquent. Il serait même courant en Belgique où R. Borremans précise qu'il s'est généralisé avec l'établissement des chevaliers sur un territoire². M. de Bouard l'avait déjà signalé à plusieurs reprises lorsqu'il indiquait que les chevaliers, une fois chasés³, « n'avaient d'autre possibilité que de se construire un château à motte⁴ ». Ses élèves, J. Le Maho et M. Fixot, établirent le même parallèle sur des terres inféodées par le duc de Normandie à des chevaliers en Grand-Caux dès 1030-1040, ou à l'occasion de crises du pouvoir central du Cinglais⁵. L'étude de J.-C. Meuret est particulièrement intéressante à cet égard. Travaillant sur la marche Anjou-Bretagne au niveau de La Guerche et de Craon, il a comparé deux comtés différents. Dans « 55 % des cas, un "miles" ou un lignage de "milites" ont pu être rattachés à une motte ». Dans la seigneurie de La Guerche-Martigné, dix mottes sur onze correspondent à un chevalier⁶. »

¹ Michel Brand'Honneur, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*. Rennes : PUR, 2001, p. 138.

² René Borremans, *Fouilles et prospections de Mottes féodales entre Dendre et Dyle (Belgique)*. 1979, p. 6-7.

³ Chasement : établissement d'un vassal sur des terres, des revenus desquelles il vivra.

⁴ Michel de Bouard, *Quelques données archéologiques concernant le premier âge féodal*. *Annales du Midi*, t. 80, 1968, p. 391.

⁵ Jacques Le Maho, *L'apparition des seigneuries châtelaines*. 1976, p. 9-10.

Michel Fixot, *Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais*. 1969, p. 65.

⁶ J.-C. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Age)*. 1993, p. 331-384.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Des chevaliers, petits seigneurs locaux à remettre en lumière

La féodalité est apparue du X^e au XV^e siècle, après le démembrement de l'empire carolingien. Au XI^e siècle, de nombreux petits chevaliers locaux s'installent en maîtres indépendants sur le territoire, d'où de nombreux conflits avec les propriétaires en place et en particulier avec l'église, dotée de droits fonciers assurant sa subsistance. Au fur et à mesure de l'évolution des droits féodaux, ces seigneurs sont contraints de devenir vassaux de plus puissants. Les nouvelles constructions de châteaux sont alors soumises à autorisation, et certains sont abandonnés.

Au XI^e siècle, à Hérouville-en-Vexin, ces petits chevaliers locaux portent le nom de la terre, et sont autrement dit des chevaliers fieffés, nobles vassaux pourvus de leur fief par le vicomte de Pontoise, suzerain qu'ils fréquentent de surcroît.

La preuve en est que le 17 décembre 1099¹, l'inhumation de Hazeche (lat. *Hazecha*), *alias* Hahuis - femme de Raoul II le Délicat, le Délié² (lat., *Delicata*, surnom donné à Raoul, son père, et qui resta héréditaire en cette famille) - est faite devant le crucifix sous le porche du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, en présence du roi désigné Louis le Gros (associé au trône en 1098). Plusieurs « notables seigneurs » y assistèrent pareillement, dont Guillaume de Hairoville³ (lat., *Willelmus de Hairovilla*)⁴.

Raoul II le Délié, est alors vicomte (lat., *vicecomes*) de Pontoise, seigneur de Pontoise et de Méru, et autres lieux dont assurément Hérouville-en-Vexin (à lui advenu par héritage ou par alliance) pour lors un assez beau domaine d'environ 900 arpents⁵, lequel constituera l'apanage dotal de sa fille, Agnès de Pontoise, aussi qualifiée dame de Méru lors de son mariage avec Bouchard IV de Montmorency, auteur de la branche des Montmorency-Laval.

Pour sûr, Guillaume de Hérouville possédait une résidence familiale défensive, une motte castrale, désormais assimilée au château malgré l'avis de certains historiens non archéologues⁶.



¹ Auguste Molinier, *Obituaires de la province de Sens*. 1906, t. I, p. 474. L'obituaire de Saint-Martin-des-Champs contient la mention suivante au 17 décembre 1099 : « *Obiit Hazeca. Officium fiat, cappa, in choro. Servicium facit ille, qui habet Pontisaram* ».

² Joseph Depoin, *Recueil des chartes et documents de l'abbaye de Saint-Martin des Champs : monastère parisien*. L'auteur a délibérément traduit le cognomen latin *Delicata* par « Deliès » (!) au lieu de « le Délicat », voire « le Délié ».

Copie de 1118, Bibl. nat. de Fr., ms. lat. 10977, *Liber Testamentorum*, fol. 11, n° 26.

³ André Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*. 1624, p. 88.

⁴ Robert de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*. 1887, t. I, p. 166 - Cf. n° 146, p. 165.

⁵ M. de Brisay (M. le marquis), *op. cit.*, p. 4 (Version PDF).

⁶ André Debord, *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècles*. 1981 - In : Archéologie médiévale, tome XI, p. 5.

HISTOIRE & PATRIMOINE

La famille des chevaliers de Hérouville¹

Rohaide de Hérouville (lat. *Rohaidis de Heruvilla*), vers 1066 (cette date devant être revue plutôt entre 1085 et 1093), veuve, qui pour l'âme de son fils et de ses devanciers, donne à Dieu et à saint Germain la dîme de sa terre. Ses enfants survivants, son fils et ses filles, y donnèrent leur consentement. *NB : Abbaye de Saint-Germain et Saint-Martin de Pontoise, dont en 1080 le nom de Saint-Martin s'impose.* Appartenant à la maison de Mello, Aubri I^{er} ou Albéric I^{er} de Mello, neveu d'Aubri de Beaumont, châtelain de Coucy, épousa Aelis de Dammartin, héritière de la Maison de Dammartin-Montdidier, fille de Hugues I^{er} comte de Dammartin, et de la comtesse Rohais *alias* Rohaide. Elle est nommée avec son fils et ses trois filles dans une charte d'environ l'an 1080, où elle donne à Cluny l'église de St-Leu d'Esserent (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 661), et ainsi donc appert-il qu'elle soit la donatrice de la dîme d'Hérouville à Saint-Martin de Pontoise. Possible, sinon probable sœur de Guillaume I^{er} de Hérouville.

Guillaume I^{er} de Hérouville (lat., *Willelmus de Hairovilla*), cité en 1099², puis après (lat. *Guillelmus de Heruvilla*) avec son frère **Dreux de Hérouville** (lat., *Drogo de Heruvilla*), et non son père (*M. de Brisay, op. cit., p. 16 n. 3*), erreur tout comme de dire qu'il se fit moine en le confondant avec Eudes II, fils de Gautier (*G. Duclos, op. cit., p. 53*). Leur sœur **Haïse** est connue par le cartulaire de Sainte-Honorine de Conflans. Mariée en premières noces à Hugues de Vétheuil, puis en secondes à Guillaume d'Ecancourt. De chacun d'eux elle eut un fils appelé également Hugues. Elle avait hérité d'un arpent de terre devant le moulin de Théméricourt qu'elle donna, du consentement de ses frères, aux moines du Bec [Le Bec Helloin] établis à Conflans sous le prieur Robert qui fut en charge après 1107.



Louis VI le Gros



Yves et Eudes I^{er}, au temps du roi Robert, *lapsus* probable (*G. Duclos, op. cit., p. 53*) quant au prieur Robert (*supra*).

Ives de Hérouville, mari d'Avoye (lat., *Hadvidis*) de Vallangoujard, veuve de Jehan de Cergy (lat., *Johannes de Cergiaco*), sœur de Girard III de Vallangoujard, qui blessé en 1152 au siège de Neufmarché, reçut à son lit de mort l'habit bénédictin et fut inhumé à Saint-Martin de Pontoise.

← Le clocher; seul élément préservé de l'église abbatiale de Saint-Martin

Gautier de Hérouville (lat., *Vauterius de Heruvilla*) et Adelvide (lat., *Adelvidæ*), sa femme, laissèrent deux enfants : Eudes II (lat. *Odo de Heruvilla*) qui en prenant l'habit à Saint-Martin de Pontoise, offrit au monastère un muid de blé et un muid de légumes qu'il avait dans la dîme du village, et Lucie (lat. *Lucia de Heruvilla*) qui donna aussi *sa part* dans cette dîme, entre 1161 et 1175, sous le gouvernement de Lencelin. *Elle était tenue en fief* de Marie, dame de Vallangoujard (lat., *Maria de Valle Engelgardis*), veuve de Girard III (*supra*).

¹ Sources sauf autre précision in texte : a) **Joseph Depoin**, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*. 1895, p. 2, 9, 118, 124 ; b) **Georges Duclos**, *Hérouville-en-Vexin du XI^e au XVIII^e siècle*. 1929 - In Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. XXXIX, p. 53-54.

² **Robert de Lasteyrie**, *Cartulaire général de Paris*. 1887, t. I, p. 166 - Cf. n° 146, p. 165.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Guillaume II de Hérouville, chevalier militaire (lat. *milites*) vivant sous Louis IX dit saint Louis, eut pour frère Henri de Hérouville, qui suit. Il laissa une fille : Ysabel (lat., *Ysabella*) mariée à Jehan dit de Chaumont, seigneur de Vauréal, écuyer (lat., *Johannes dictus de Calvomonte dominus de Valle Radulphi armiger*). Tous trois ainsi qualifiés, le 12 juin 1276, dans un acte juridique concernant la vente faite à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, de la moitié d'une maison vulgairement appelée « la grande maison de Bourg (lat., *vulgariter nuncupate grandis domus de Burgo*) » de Beaumont, à ladite Ysabeau advenue par la succession de Guillaume son père (lat., *dictam Ysabellim ex descensu vel ex successione.....*



.....Louis IX dit saint Louis *Guillelmi patris sui*). Ci-devant l'acte précise que cette maison fut (à) défunt Guillaume de Hérouville, père de ladite damoiselle, et à Henri de Hérouville jadis frère dudit Guillaume chevalier (lat., *que domus fuit Guillelmi de Herouvilla patris dicte domicelle et Henrici de Herouvilla quondam fratris dicti Guillelmi militum*) // . (J. Depoin, *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*. 1886, p. 54).

Henri de Hérouville (lat., *Henricus de Herouvilla*), décédé avant son frère Guillaume II, eut une fille : Jehanne, mariée à Guiard de Chauvry.

Pierre de Hérouville, écuyer, mort en 1328, en son vivant marié à damoiselle Jehanne, devenue sa veuve, dont trois enfants : Guillaume III, Henri II, et Perrotte.

En 1328, maître Pierre, curé de Hérouville, reconnaît que depuis trois ans, il a indûment perçu les grosses dîmes qu'il promet de restituer, sur une pièce de terre qui fut aux sus-dénommés. Cette pièce est située à Hérouville, lieu-dit l'Espine au Mesnil, entre la Couture (pour culture) au seigneur et la terre de Fourcy de Péronne³.

Jehan de Brécourt, fils d'Adam et d'Hodierne, créateur du Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et son abbé, chargea son frère Anseau de Brécourt de nombreuses démarches pour la liquidation de l'important legs fait par Pierre de Hérouville à l'abbaye, de tous ses biens. Celle-ci eut à régler toutes ses dettes et à payer les frais d'une procédure devant la Chambre des comptes « *pour pourchacier l'exécution qui estoient empeschée* ». Procédure extrêmement coûteuse à en juger par les fortes sommes versées au scelleur (*sigillifer*). Pierre de Hérouville fut enterré à Saint-Martin le vendredi après *Oculi* 1328. Dès 1309, il avait donné à l'abbaye 1/9^e de péage du pont de Pontoise pour fonder des messes de *requiem* pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère Jehan de Brécourt et Hodierne (?), *une filiation qui interpelle, tant il appert qu'elle soit erronée, ou alors il s'agit de 4 personnes* (cf. J. Depoin, *Le livre de raison de l'abbaye de Pontoise*, p. 66-67).

Jehan I de Hérouville, « l'aisné », écuyer, fit aveu le 8 mai 1373 au baron de Montmorency pour « *une maison devant le moustier* », avec un arpent de terre (Chantilly. Archives du Musée Condé, 1-BA-052. Hérouville).

Jehan II de Hérouville, le jeune, écuyer, fils du précédent, fit aveu le 24 mars 1381 au baron de Montmorency, par lequel il appert qu'il augmente son fief de 28 arpents de terre à l'Ormeteau-Marie, à lui vendus par Jehan de Thibouvilliers (ces 28 arpents formeront plus tard le parc du château. *Remarque faite par M. le marquis de Brisay, op. cit., p. 17*). Il fit encore aveu le 24 décembre 1399 au baron de Montmorency (Chantilly. Archives du Musée Condé, 2-BA-027, F 1, et F 32 v^o. Hérouville).

Cette famille disparue au XV^e siècle, et son fief fut réuni plus tard à la plus grande des seigneuries.

³ AD 95, 9 H 1 / Abbaye de St-Martin de Pontoise. Table alphabétique de l'inventaire des titres fait en 1684 : Hérouville, 1^{ère} Liasse, Cote 2, p. 329.

HISTOIRE & PATRIMOINE

De la maison de Messieurs d'Hérouville au château-grand logis des Berbisy



À Hérouville-en-Vexin, la première construction en pierres fut certainement l'église Saint-Clair, dont la première remonte au XII^e siècle, d'après le rapport de la fouille menée en 2003 par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Le temps du château à motte s'achève fort opinément avec l'affranchissement des serfs du domaine, avant 1270 (infra), et la mort de Guillaume II de Hérouville, puisqu'il ne se trouve plus de chevaliers après lui dans cette famille, mais... des écuyers dont il appert que le premier fut Pierre de Hérouville, mort en 1328. C'est en effet à partir du XIV^e siècle que vont apparaître, dans les cours princières, des charges d'écuyer sans rapport avec la chevalerie. Un écuyer n'est alors plus le jeune homme qui reçoit une éducation militaire destinée à en faire un chevalier. Le terme est devenu un rang, le premier dans ceux de la noblesse.

Quand la seigneurie passa du vicomte de Pontoise à la Maison de Montmorency...

Serait-ce du temps de Bouchard IV de Montmorency et d'Agnès de Pontoise que fut entrepris la construction de l'église ? C'est bien possible ! Leur mariage est estimé avoir été célébré avant 1105. Bouchard meurt à Jérusalem un 2 janvier, entre 1130 et 1132. On sait que son château de Montmorency fut assiégé, en 1101, par Louis VI le Gros, parce qu'il était entré en guerre avec l'abbé de Saint-Denis, et qu'ensuite il rentra dans les bonnes grâces de ce même roi. Vont lui succéder, Mathieu I^{er}, Bouchard V, puis Mathieu II de Montmorency (° vers 1174 - † 24/11/1230). Selon toute probabilité, c'est à l'occasion de son mariage en 1218 avec Emma de Laval (° vers 1198 -



Fig. 223. — Mathieu de Montmorency, 1221.

Sceau de Mathieu II de Montmorency (1224)



Sceau et contresceau de Emma de Laval

† 27/04/1264) qu'il fit bâtir le manoir clos de murailles, hôtel seigneurial du fief qui va alors porter le nom de Laval à cause de sa femme, dernière descendante directe des sires de Laval, fille de Guy VI de Laval. La châtelainie de Laval change ainsi de famille. La lignée masculine des Laval-Montmorency s'éteint à la mort de Guy XII de Laval, en 1412.

On aime à voir le premier baron chrétien affranchir, moyennant une faible redevance, ses humbles vassaux des corvées et des autres servitudes personnelles et pénibles, que les institutions féodales le mettaient en droit d'exiger d'eux¹. Bienfait immense, car plus de 600 fiefs dépendaient de la baronnie de Montmorency. À la mort de saint Louis (25 août 1270) le servage a pratiquement disparu en France.

¹ Antoine Vincent Arnault, *Ephémérides universelles*. Publiées par Édouard Monnais. 1835, t. XI, p. 394.

HISTOIRE & PATRIMOINE

La maison de Messieurs d'Hérouville séant devant le moustier (l'église)

À Hérouville-en-Vexin plusieurs seigneuries ont toujours existées ! En intégrer le plus grand nombre dans leur domaine fut une stratégie constante et ambitieuse menée par les Berbisy, optimisée par Jacques Pallu donataire de François de Berbisy, sans postérité de son union avec Anne Couart.

M. le marquis de Brisay (*op. cit.*, p. 16-17) donne le point de départ de la deuxième étape castrale :

« Il faut remonter au XIV^e siècle pour retrouver le point de départ et la formation d'une des principales terres acquises par Monsieur de Berbisy [Jean-François], fils et héritier de dame Claude de Sansac. Il existait alors, à Hérouville, un certain écuyer portant le nom du lieu, avouant, en 1356 et 1373, à Montmorency, parmi ses possessions, « une maison devant le Moustier avec un arpent de terre devant la porte dudit Jehan d'Hérouville, joignant par derrière au chemin de Pontoise à Chambly ». Cette position est intéressante parce qu'elle relève exactement l'emplacement qu'occupera plus tard le château, avec sa cour au couchant et son verger au levant, ainsi que le terrain situé devant l'entrée du château destiné à former plus tard la partie antérieure de l'avenue appelée la Bourgogne. »

Le château-grand logis des Berbisy



← **Armes de la famille de Berbisy** : « d'azur, à la brebis paissante d'argent, sur une motte de sinople. »

Le « grand logis » - ou premier château digne de ce nom à Hérouville-en-Vexin - a donc fait suite à « *la maison séant devant le moustier** » de Messieurs d'Hérouville, puis de Jehan Ramé, héritier après 1400 de Jehan II de Hérouville, dernier du nom, et autres après dont Denis Bataille, notaire à Paris, époux de Jehanne Ramé.

* *Cet hôtel seigneurial tombait en ruine et décadence en 1568.*

Toujours aux dires du marquis de Brisay : « *passa à « noble homme Jérôme de Marle, écuyer, seigneur de Versigny au nom et comme tuteur de noble personne Jean-François de Berbisy, mineur, fils de feu noble Jean de Berbisy et demoiselle Claude de Sansac, jadis sa femme, seigneur et dame des fiefs de Clerbourg et de Laval », l'hôtel seigneurial du clos appelé la Bataille avec dépendances, pour la somme de vingt livres une fois payée, et l'abandon d'une rente de quarante livres que dame Claude de Sansac avait acquise, en 1557, sur les greniers de la ville de Paris. Cette cession fut consentie à Paris, devant Doufas et Thiériot [notaires au Châtelet], le 12 juin 1568. Elle laissait en dehors de ses conditions une partie des terres du fief Bataille détenues par Marguerite Lepelletier, fille de Toussaint, mariée à Cardin le Bret, seigneur de Flacourt, doyen du Conseil, d'où elles passèrent à Marie le Bret, sa fille, mariée à Charles de Laubespine, neveu de la macabre Madame de Stors ; elle laissait également de côté la petite ferme de Bataille, occupée par Pierre Benoît avec un lot de terres données, par son mari, à Catherine Causette, veuve de François Lepelletier, qui en fit aveu, avec ses enfants, Toussaint, Catherine et Marie, en 1581. Ce petit bien s'appela dès lors le fief des Pelletiers. »* (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 17-18).

« Elevé au sommet du clos Bataille, faisant face, du côté ouest, à la rue Bourgeoise et par sud à l'église, de l'autre, au « haut verger » que bornait le chemin de Chambly, ce logis

HISTOIRE & PATRIMOINE

*occupait à peu près l'emplacement, mais un peu plus au nord, de l'ancienne « maison séant devant l'église » où Messieurs d'Hérouville faisaient leur résidence au XIV^e siècle, où résidèrent ensuite les Ramé, les Bataille, les Bazannier, laquelle, en 1568, n'était plus qu'une « masure » avec « basse-cour et grange » jardin et colombier, le tout « partie clos de murs, ouvrant sur la grande rue dudit lieu », s'étendant « de la dite grande rue au chemin de Pontoise à Chambly ». C'est là que se retrouvera dès lors le château d'Hérouville avec sa cour d'honneur, sa basse-cour, la pelouse entourée de bosquets et de futaies, couvrant une superficie de neuf arpents entre la grille donnant accès à la grand'route, et la porte de sortie du bas sur l'ancien chemin de Pontoise. >> (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 20-21)*



Support d'implantation : Plan d'intendance de 1779 (AD 95, C 105/18)

...Le château-grand logis était achevé avant novembre 1588, date à laquelle Jean-François de Berbisy y résidait (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 21). En 1624, un contrat de location fait pour trois années à un habitant d'Hérouville, nous donne quelques compléments d'informations :

...« 2 août 1614. Bail à François Fromont tailleur d'habits demeurant à Hérouville, de la basse-cour d'Hérouville avec le jardin derrière la bergerie et le jardin derrière la maison et le clos appelé La Bataille, les garniers, la foullerie, cave et estables et grange, et dans le grand Corps de logis la chambre basse avec la cuisine, à la charge des menues réparations montant par an à 60 sols tournois, pour le plus; avec le colombier lequel il promet rendre, au bout du temps, bien et deument peuplé, et le pressoir en l'estat qu'il est, prest de tourner

HISTOIRE & PATRIMOINE

& travailler , avec cinq cartiers cinq perches de vignes au terroir de Permain , a la charge d'acquitter les cens montans a trois ou quatre sols tournois ; avec deux arpens et demy de pré a charge de payer les cens le tout pour trois années , pour cent soixante cinq livres tournoi » , etc. (À noter quelques différences avec l'original sur parchemin analysé par le marquis de Brisay (op. cit., p. 21).

C'est assurément Jules Chennevière, érudit pontoisien, qui a fait l'analyse de ce bail aux Archives nationales, tout en consultant les archives du Prince de Conti (AN, R³ 17). Ce document manuscrit est conservé comme d'autres concernant Hérouville-en-Vexin, dans les archives de l'abbé Lefèvre, en son temps curé de Notre-Dame de Pontoise (AD 95, AMP, 31 Z 10 - Fonds Lefèvre).

Questions de terminologie : manoir ou château ?

Depuis le XIX^e siècle, en France, le mot « *manoir* » a pris le sens à la fois équivoque et connoté de « *petit château* ». D'après une analyse terminologique¹ portant sur les définitions : manoir et château, il appert de plusieurs aveux rendus à la chambre des comptes de Normandie, que le bâtiment principal est souvent appelé « *maison* », « *maison seigneuriale* », « *maison manable* », et parfois « *château* », mais il n'est jamais désigné par le mot « *manoir* ».

Somme toute, **le terme « manoir » semble désigner le siège domiciliaire du fief**, c'est-à-dire l'endroit dudit fief où se trouve le logis du seigneur et les principales dépendances ; il a donc en Normandie un sens à la fois juridique et féodal : **il désigne le siège d'un domaine noble**. *C'est bien aussi l'impression qui ressort à Hérouville-en-Vexin.*



← Donjon du château de Montmorency en 1708

C'est à la porte de ce château que se présentait tout tenancier de fief ou de terre noble à Hérouville-en-Vexin - mouvant des Montmorency - pour en faire la foi et hommage. Cérémonie publique qui se déroulait devant témoins.

...Nonobstant le fait que le terme « *manoir* » est employé dans les aveux faits au baron de Montmorency² - le 10 août 1374, du fief tenu par Jehan de Péronne, qui deviendra ensuite Clerbourg ; le 16 mai 1373, du fief tenu par de Jehan de Thibouvilliers alias Thibivillers ; le 18 février 1580, du fief de Brécourt tenu par Augustin Morel, dit Morély - il se trouve que par la suite sera employé en lieu et place le terme « *métairie* » dans d'autres documents.

Par exemple, au titre des conquêts le médecin

Jean Morelli, *alias* Morély, avait les 2/5 d'une « *métairie* » à Hérouville-en-Vexin (AN, MC/ET/LXVIII, 20). Sa femme, Catherine Bonnet, avait les 3/5 dudit fief de Brécourt audit Hérouville-en-Vexin, dont le tout comprenait une « *maison* », une bergerie et 86 arpents de terres labourables, donné en 1540 au plus tard par feu son oncle maternel, maître Léon Hêlain, prieur de Saint-Denis de l'Estrées (AN, MC/ET/CXXII, 1156, fol. 508 r^o, acte du 2 janvier 1543).

Manoir, maison (voire masure en 1568), métairie : une impressionnante déqualification immobilière, assurément due à l'aspect du moment et/ou à la fonction d'usage de l'habitation !

¹ Xavier Pagazani, *La demeure noble en Haute-Normandie*. Presses universitaires de Rennes (PUFR), 2014, p. 16-18.

² Chantilly. Archives du Musée Condé, 1-BA-052. Hérouville.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Dans un **Traité des Successions**¹ il est dit :

« A l'égard de ce qui compose un **manoir de campagne** , la Coutume de Paris , art. 13 , s'en explique. Elle dit : le **château ou manoir principal** , & basse-cour attenante & contiguë destinée à icelui , encore que le fossé du château , ou quelque chemin fut entre deux.

Le manoir est donc composé du logis du maître : 1°. Du **château ou logis du maître** (*prætorium*) , offices , cuisines , remises ; 2°. La cour de ce château , contenue dans le circuit des murs et fossés ; 3°. Les fossés , car ils font partie du château , dont ils composent la clôture. » (*sic*)

[NB : en typographie ancienne la virgule n'est pas accolée au mot qui la précède]

Sans les fossés, c'est exactement la description du château d'Hérouville-en-Vexin, faite par le marquis de Brisay et Georges Duclos.

Au XVIII^e siècle, la coutume de Paris intègre donc un « *manoir de campagne* » dans la catégorie « *château* », en faisant une association « *château-manoir principal* », laquelle conforte le fait que le terme « *manoir* » désigne le siège d'un domaine noble.

Le château nouveau, grande bâtisse à trois étages...

C'est bien dommage que le marquis de Brisay n'ait pas joint le croquis de ce château nouveau à partir duquel il nous en donne une description très succincte : « *le château nouveau, grande bâtisse à trois étages, éclairés de multiples ouvertures, sans caractère de style, comme l'on peut s'en rendre compte par un croquis trouvé dans nos archives, était achevé avant novembre 1588.* » (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 21).

« *Autour de l'édifice se plaçaient la cour d'honneur, la basse-cour, la pelouse entourée de bosquets et de futaies couvrant une superficie de neuf arpents. Une grille donnait accès à la grand'route* » (G. Duclos, *op. cit.*; p. 41).

Un château de trois étages... ce n'est pas courant, d'autant plus qu'à l'époque, fin XVI^e siècle, il n'y avait pas de mansardes !

Le Château d'Ozenay → (milieu du XVI^e siècle). Situé près de Tournus en Saône-et-Loire (Bourgogne). Les trois niveaux sont desservis par un escalier à vis Renaissance. Rappel : les **Berbisy** étaient originaires de la Bourgogne.

Avec une possible, sinon probable tour escalier carrée, cela donne une idée de la hauteur du « grand logis », le château nouveau d'Hérouville-en-Vexin « sans caractère de style ».



¹ **Robert Joseph Pothier**, *Traité des Successions, des Propres ; des Donations Testamentaires ; des Donations Entre-vifs ; des Personnes & des Choses*. Œuvre posthume. 1778, t. II, p. 60.

HISTOIRE & PATRIMOINE

La Maison d'Hérouville (les Berbisey alias Berbisy)

Origines

Les Berbisey, famille dijonnaise anoblie au XVI^e siècle et d'un renom mérité, se sont dits parents de Saint-Bernard. Voici l'explication de l'origine de cette parenté. Des titres provenant des Berbisey et passés aux mains des Bouhier, contiennent cette note : « *En 1378, Perrenot de Berbisey, fils de Guy, écuyer, capitaine de la ville de Dijon, épousa Oudette de Mourmant de la famille des Clairon, illustre par Saint Bernard ; ce fut elle qui en 1400 à l'âge de 80 ans alla à Rome à pié pour gagner son jubilé* ». Cette note est jointe à la copie d'une charte donnée, au mois de mai 1378, par Jean de Marigny, abbé de Saint-Etienne, à « *Perenota de Berbisey de Divione nobili et Odetæ ejus uxori, quomdam fillæ Perini de Mourmant dicti loci* »¹.

De **Perrenot (de) Berbisey** et sa femme sont issus trois fils, dont celui qui nous intéresse ici est **André de Berbisey**, seigneur de Vauvilliers et de Pouilly, chambellan de Philippe de France dit le Hardi, duc de Bourgogne, lequel épousa **Françoise de La Guiche**, dont est issu **Henry de Berbisey**, seigneur de Pouilly et de Croissy-les-Forges, maître d'hôtel et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, lequel épousa **Jehanne de La Baulme**, dont est issu **Jehan de Berbisey alias** de Berbisy, lequel épousa **Claude de Sansac**, dame de Villers-sous-Coudun et d'Hérouville-en-Vexin, en partie (fief de Clerbourg).

La branche d'Hérouville-en-Vexin

1. Jehan de Berbisey alias de Berbisy (+ ap. 19/12/1552 et av. 07/03/1555), fut d'abord page du duc de Lorraine, puis son écuyer. En 1544, il était gentilhomme ordinaire de François, Dauphin de Viennois, fils aîné de François I^{er} ; il devint ensuite écuyer du duc d'Orléans (futur Henri III), puis il exerça la charge de valet de Chambre du Roi, avec la qualité d'écuyer. Il sera seigneur d'Hérouville-en-Vexin, en partie, puisqu'il contracta mariage le 17 mai 1544 (M. de Brisay, op. cit., p. 41) avec **Claude de Sansac** (fille de Jehan de Sansac et de Jehanne Chambellan), dame de Villers-sous-Coudun et d'Hérouville-en-Vexin, en partie, qui était veuve de Jean Foucault, conseiller du Roi et correcteur en sa chambre des comptes, laquelle déclara au Connétable Anne de Montmorency le fief Jean Doffie (*alias* Doux-fils) en 1556, puis en fit aveu et dénombrement le 11 mars 1556, comme plus tard pour le fief de Clerbourg, en partie, le 21 mai 1558 ; elle était alors veuve de Jehan de Berbisy (Chantilly. Musée Condé, 1-BA-052 - Hérouville-en-Vexin), et tutrice d'un fils unique :

2. Jean-François de Berbisy (lequel signait *de Barbisey Herouville*), écuyer, était seigneur d'Hérouville-en-Vexin, en partie, d'Auvers-sur-Oise et de Veniers-sous-Loudun. Par « lettres royaux » du 18 septembre 1571, à l'âge de 25 ans, il reçut de Charles IX le collier de l'Ordre de St Michel ; il sera bailli et gouverneur de Crépy-en-Valois aussi sous le règne de Charles IX, puis conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi Henri III, auquel il resta fidèle pendant la Ligue. Après la mort de sa mère, en 1561, il eut pour tuteur Antoine de Bonacorsi *alias* Bonnacorsy, qui avait épousé Anne Brinon (fille de Michel Brinon et de Jehanne de Sansac), et ensuite Jérôme de Marle, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur d'Orcheux et de Versigny, en partie, lequel avait épousé Magdeleine de Berbisy, sa tante (fille d'Henry de Berbisey et de Jehanne de La Baulme).

En premières noces, en 1571, il contracta mariage (AN, Y//111, fol. 391 v^o - Acte du 01/06/1571) avec **Claude (de) Laguette** (fille de Jehan Laguette, en son vivant notaire et secrétaire du Roi, receveur et trésorier de ses finances extraordinaires et des parties casuelles, et de Marie Saligot), veuve de Pierre Mynard, seigneur de Villemain, paroisse de Grisy, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires

¹ **L'Abbé Chomton**, *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon*. Dijon : Union typographique, Impr. de l'Evêché, 1891, t. I, p. 63.

HISTOIRE & PATRIMOINE

de l'Hôtel du Roi, dont deux enfants mineurs : Antoine et Ysabelle (AN, Y//112, fol. 58 v° - Acte du 29/08/1571). *En secondes nocés* il épousa par contrat du 15/03/1583 (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 21) **Edmée Dauvet** (fille de Guillaume Dauvet, seigneur d'Eraisnes [ferme à Bailleul-le-Soc dans l'Oise], président au Parlement de Paris qu'il perdit en 1595, et d'Edmée Raguier (BnF, Cab. Titres, P. O. 295 et Doss. bleus, 40). *En troisièmes nocés* il épousa par contrat du 23/07/1595 ((M. de Brisay, *op. cit.*, p. 21) **Elisabeth (de) Fergon** (fille d'Estienne Fergon, seigneur de La Pataudière, de Veniers-sous-Loudun et Condé, de La Tour-Léat, trésorier de France et général des finances en Poitou, chevalier des Ordres du Roi : St Michel et St Esprit; et de Martine Ferrand).

De sa première femme, **Claude de Laguette**, il eut 3 enfants morts en bas-âge (H. Mataigne, *Histoire d'Auvers-sur-Oise*, p. 48). Etrangement, il eut un fils naturel, prénommé Claude François né vers 1582, soit d'une liaison adultère, soit d'une liaison après le décès de sa femme ; il est cité en tant que parrain dans deux actes paroissiaux, le 28/02/1590 et le 26/03/1596 à Hérouville-en-Vexin. En 1596, il était âgé d'environ 14 ans, ce qui correspondrait au squelette le plus jeune, mis à jour dans le caveau des Berbisy, lors de la fouille préventive de l'église Saint-Clair, en 2003¹.

De sa seconde femme, **Edmée Dauvet**, il eut 5 enfants, néanmoins signalons principalement : **Charles de Berbisy**, seigneur d'Hérouville-en-Vexin en avance d'hoirie, gentilhomme de la Chambre du Roi, qui épousa par contrat (AN, Y//150, fol. 343 v° - Acte du 16/01/1611) la veuve de René de Chandiot, **Louise du Prat** (fille d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet et de Précly-sur-Vrin, marquis de Barbançon, baron de Thiers et de Toury, chevalier de l'Ordre de St Michel, gentilhomme de la Chambre du Roi, et de Anne de Barbançon). Charles de Berbisy eut une fin tragique le mardi 7 janvier 1614, lors d'un duel avec Antoine de Saint-Chamans, seigneur de Méry-sur-Oise.

Son crâne, retrouvé dans le caveau seigneurial des Berbisy, sous le maître autel de l'église Saint-Clair d'Hérouville-en-Vexin, s'avère avoir été scié net « *sans aucune esquilles* » comme avec une épée longue, voire très probablement d'un revers de rapière qui lui décalotta le crâne².

De sa troisième femme, **Elisabeth (de) Fergon**, il eut 5 enfants, mais signalons principalement :

3. Estienne de Berbisy qui lui succéda en qualité de chevalier, seigneur de Veniers-sous-Loudun, d'Hérouville-en-Vexin, en partie, et d'Auvers-sur-Oise, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Comme son père, il eut trois épouses. *En premières nocés* il contracta mariage le 4 mars 1628 (G. Duclos, *op. cit.*, p. 42) avec **Anne du Plessis** (fille de Pierre du Plessis, écuyer, sieur de Gellainville et de La Houssaye, et de Catherine Boué), dont il eut 4 enfants connus, mais signalons principalement :

4. François de Berbisy qui lui succéda et sur lequel nous reviendrons ci-après...

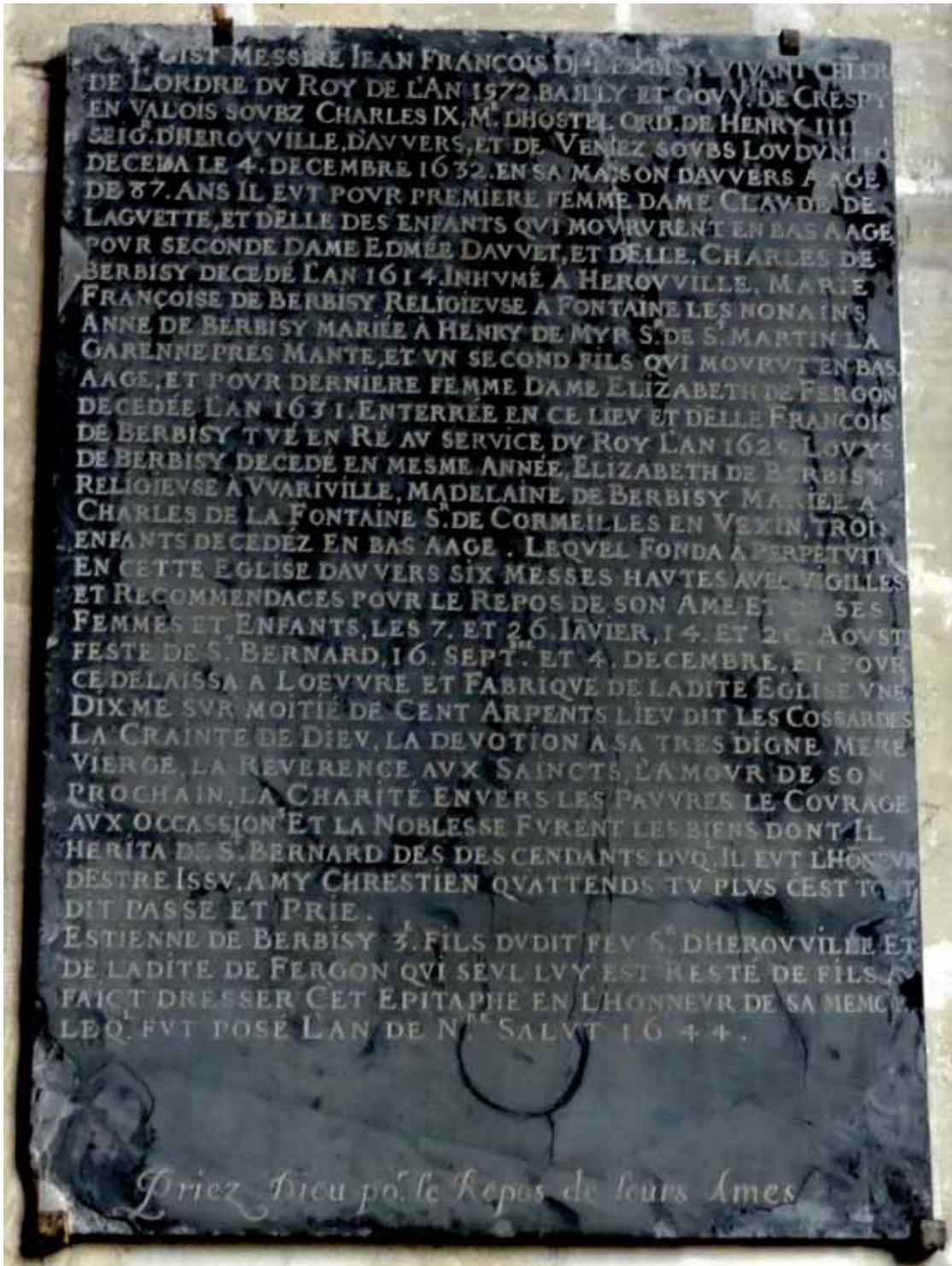
En secondes nocés Estienne de Berbisy contracta mariage, avant 1635, avec **Marie Le Rebours** (fille de Germain Le Rebours et de Marie-Madeleine Pasquier), dont il eut deux filles : Marie-Madeleine, et Elisabeth qui épousa Geoffroi Jacques de Boulainvilliers, puis Roger de Sailly. Marie-Madeleine, principalement, causa de très gros ennuis à son père, puis à toute sa famille !

En troisièmes nocés il épousa le 23 novembre 1641 à Auvers-sur-Oise, **Françoise (de) Nicolas** (fille de Jacques Nicolas, seigneur de Montmort, paroisse d'Auvers, et de Chars [fief Jehan Chars à Butry, paroisse d'Auvers], conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, capitaine et gouverneur de la ville et château de Château-du-Loir, et de Françoise Mariette), veuve de Pierre du Bois, chevalier, seigneur de La Fayette, dont elle eut 3 enfants : Jean, Philiberte et Marguerite. Estienne de Berbisy et Françoise (de)Nicolas n'ont pas eu d'enfants ensemble.

^{1,2} **Roger Descamps**, *Hérouville en Vexin français au temps jadis : compléments et correctifs à l'histoire de la seigneurie (terre, village, château) et de l'église*. Aix-en-Provence : DFS Plus, éd. ASE Hérouville, 2015, p. 87¹, et p. 16-17²).

HISTOIRE & PATRIMOINE

Les principaux compléments et correctifs ayant été apportés pour cette Maison, il suffit maintenant de se reporter, comme l'a fait en son temps Henri Mataligne, à la plaque funéraire de Jean-François de Berbisy, ci-dessous, et à celle d'Estienne de Berbisy son fils, qui suivra.



Plaque funéraire de Jean-François de Berbisy sur le pilier Sud-Est du clocher de l'église d'Auvers-sur-Oise
(Photo : Pierre Poschadel)

HISTOIRE & PATRIMOINE



Plaque funéraire d'Estienne de Berbisy sur le pilier Sud-Est du clocher de l'église d'Auvers-sur-Oise, juste en-dessous de celle de Jean-François de Berbisy, son père
(Photo : Pierre Poschadel)

HISTOIRE & PATRIMOINE

EN ATTENDANT GODOT...

Le dernier des Berbisy

François de Berbisy, dernier de sa Maison, né en 1629 il fut émancipé en 1651. Appelé, on ne sait trop pourquoi, le « marquis d'Hérouville », il était qualifié chevalier, seigneur de Gellainville (Eure-et-Loir), qui lui advint dans la succession de son aïeule maternelle, Catherine Boué (AD 28, Hôtel-Dieu de Chartres, I B 279 ; cité en 1633), de Veniers-sous-Loudun, d'Hérouville-en-Vexin, en partie, et d'Auvers-sur-Oise, lieutenant au régiment des gardes de Sa Majesté. Il contracta mariage en 1658 avec *Anne Couart* (fille de Jacques Couart, écuyer, seigneur de La Patrière, conseiller du Roi, lieutenant de l'artillerie de France en 1677, et de Anne de Lascous), dont il n'eut pas d'enfants. Après avoir été blessé au visage au siège d'Arras, il se retira dans son « grand logis », à Hérouville-en-Vexin où il demeurait ordinairement comme le précise l'insinuation d'un acte dans les registres du Châtelet de Paris (AN, Y//238, fol. 441 - Acte du 08/07/1680) :

« François de Berbisy, chevalier, seigneur d'Hérouville et autres lieux, demeurant ordinairement à Hérouville près Pontoise, présentement à Paris, logé à l'hôtel de Bretagne, rue du Hurepoix, paroisse Saint-André-des-Arts : donation à Armand-Louis de Bourbon, prince de Conti, demeurant en son hôtel, quai Conti, susdite paroisse, de la terre et seigneurie d'Hérouville près Pontoise, d'une maison à porte cochère sise à Paris au cloître et paroisse Saint-Benoît, d'une autre maison sise rue de la Vieille Draperie, etc. En marge : mention de la révocation de cette donation en date du 4 juillet 1682. »

Afin d'échapper à ses créanciers, cette donation entre vifs n'était bien évidemment pas faite en pur don ! Elle comportait des charges licites : 1°) réserve d'usufruit qui portait uniquement sur la nue-propriété de la terre et seigneurie d'Hérouville-en-Vexin y compris des rentes et maisons à Paris, reportant la jouissance par le donataire jusqu'au décès du donateur ; 2°) paiement d'une rente viagère de 4.000 livres, soit 6.000 francs (AN, R³17 Inventaire Conti, fol. 267 bis).

La rescision de cette donation fut prononcée le 1^{er} juillet 1682 par arrêt du Parlement de Paris.

> La rescision est la résolution qui est prononcée par le tribunal pour cause d'invalidité lorsque à la date de son engagement le signataire d'un contrat était frappé d'incapacité, ce qui était le cas de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

Né en 1661, il n'avait pas acquis l'âge de majorité. Vu que le contrat de donation stipulait qu'il pouvait accepter les conditions ou y renoncer, à sa requête il appert qu'il plut à M. Noël Leboutz, conseiller commis (en exécution d'un arrêt du 15 juin 1682) de recevoir par procureurs interposés, l'avis de ses parents et amis. Tous furent unanimement d'avis que ledit de Bourbon renonça purement et simplement à ladite donation. Le contrat de son désistement est en date du 4 juillet 1682 (AN, R³ 35).

...Plutôt que dissipateur, terme employé par Georges Duclos (*op. cit.*, p. 43), François de Berbisy apparaît davantage avoir été un homme accablé par les conflits familiaux et autres, qui eurent raison de sa fortune. Déjà, Anne Couart son épouse, venant tout juste d'hériter de son père décédé en 1677, lui garantissait cette année-là un emprunt de 25.000 francs (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 24). Ayant accepté d'héberger ses deux demi-sœurs qui vivaient dans l'hôtel seigneurial des Berbisy à Auvers-sur-Oise - surtout à la demande de Marie-Madeleine, qui prétextait de mauvais traitements à leur égard - il eut à s'en mordre les doigts. En effet, Marie-Madeleine était quant à elle une véritable dissipatrice¹ ! Dame d'Auvers-sur-Oise, en partie, et de Villiers-le-Jard, aussi en partie, paroisse de Chauny, son héritage fondait comme neige au soleil. Un avis de parents et amis jugea nécessaire de lui interdire l'administration de ses biens, et François de Berbisy fut créé son curateur. Néanmoins elle réussit à garder l'administration de ses biens en faisant lever l'interdiction. Sa situation financière dégénérait de plus belle, François de Berbisy fut autorisé de la faire rentrer

¹ AN, Y//3937- Acte du 04/03/1656 - Avis de parents et amis ; Y//3958A - Actes du 09/09/1666 - Avis de parents et amis, et du 18/09/1666 - Exécution de la sentence rendue par l'avis de parents et amis ; Y//3970A - Plusieurs actes passés après le 14/10/1672, faisant état de sentences et arrêts antérieurs, et contenant des copies collationnées.

HISTOIRE & PATRIMOINE

avec une servante à l'abbaye de Gomerfontaine, jusqu'à ce qu'elle fut pourvue par ses parents. Elle s'y refusait, aussi cela fut ordonné par sentence rendue au Châtelet de Paris, le 18 septembre 1666, ce à quoi, malgré les termes de l'arrêt du 19 mars 1669, elle n'y a point satisfait, au contraire. La suite est rocambolesque quand elle s'enfuit à Paris. Enfin, par un jugement du 3 décembre 1672, on apprend qu'elle doit cette fois-ci être mise dans le couvent des religieuses de Notre Dame de Meaux, avec 1200 livres de pension par an. On n'entend plus parler d'elle ensuite...

Il appert que ce fut François de Berbisy qui résida le plus à Hérouville-en-Vexin, au château autrement appelé « grand logis ». En 1657, il fit procéder au mesurage de ses terres augmentées de nouveaux acquêts. En 1679, il fut le parrain de la grosse cloche de l'église Saint-Clair, lors de sa bénédiction. Son décès advint en son « hostel » i. e. en son hôtel seigneurial / au château, le 13 janvier 1695, à 3 heures du matin. Son corps fut inhumé dans le caveau familial, sous le maître-autel de l'église. Ce n'est pas sa pierre tombale, ou pierre tumulaire, que l'on voit devant l'entrée du chœur, mais celle de Jehanne de Sansac¹, en son vivant femme de son bisaïeul paternel, Jehan de Berbisy (erreur du marquis de Brisay, *op. cit.*, p. 24), reprise par Georges Duclos, *op. cit.*, p. 46).

La particularité des Berbisy fut l'obsession de la propriété qui les poussait sans cesse à faire des acquisitions : fiefs locaux, et tout lopin de terre dont pouvait s'améliorer leur possession, principalement aux alentours de leur résidence. Ils vont jouer des coudes, et étendre toujours leurs limites encore resserrées entre des bâtiments, des jardins, des clôtures qui tous vont disparaître et se fondre dans l'ensemble du domaine arrondi.

À la mort du dernier de leur Maison, leur domaine à Hérouville-en-Vexin comprenait :

Le patrimoine de Claude de Sansac

_ le fief de Laval avec l'église paroissiale et les honneurs de fondateur, du moins le tiers, dit le petit fief de Laval après partage entre les deux enfants de Mathieu II de Montmorency, et d'Emma de Laval, et devenu le fief de Clerbourg (ex fief de Péronne acquis ensuite par les Louviers).

_ le fief Doulx-fils / Douffy *alias* La Couture d'Anne-Marie, avec la ferme où se trouvait le puits Baderet.

Les acquisitions de 1568 et de 1626

_ le Clos Bataille, exception faite du fief des Pelletiers, où se trouve le château avec jardin, basse-cour, le Haut Verger.

_ le fief du Champart, avec sa ferme et sa grange dite champartière, acquis en 1626, suite à la saisie faite le 21 juillet 1622 au bénéfice de Léonard de Rabutin, baron de Bussy, et Diane de Cugnac, sa femme. La raison en était le non paiement qui perdurait de la dot de sa dite femme : 12.000 livres à prendre sur la terre et seigneurie à Hérouville-en-Vexin, du défunt (mort depuis 10 ans) baron de Dampierre, François de Cugnac. La saisie fut faite à l'encontre de Antoine IV de Cugnac, dit le marquis de Dampierre, fils de François et neveu de Diane, lequel n'était pas disposé à payer la dot.

Manquaient encore le fief de Brécourt, situé entre le château et Clerbourg, le fief de Menouville (ex fief des Pelletiers) situé au nord du Haut Verger, et le fief de Brébant, conséquent arrière-fief relevant partie du fief du champart et partie du fief de Clerbourg, appartenant au marquis de Verderonne qui se qualifiait indûment seigneur d'Hérouville-en-Vexin, au grand regret de François de Berbisy ; ils seront incorporés au XVIII^e siècle par Jacques Pallu, qui suit.

¹ Roger Descamps, *Hérouville en Vexin français au temps jadis : compléments et correctifs à l'histoire de la seigneurie (terre, village, château) et de l'église*. Aix-en-Provence : DFS Plus, éd. ASE Hérouville, 2015, p. 87.

HISTOIRE & PATRIMOINE

LE CHÂTEAU DU XVIII^e siècle

En 1682, François de Berbisy n'eut d'autre alternative que de faire une nouvelle donation, suite à la rescision de la première faite à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, car l'arrêt du Parlement de Paris prescrivait un remboursement !

Jacques Pallu. Armes familiales : « D'argent, à un palmier de sinople, accosté de deux mouchetures d'hermine de sable. »



Aux dires du marquis de Brisay (*op. cit.*, p. 24), messire Jacques Pallu était un ami de François de Berbisy, et selon Georges Duclos (*op. cit.*, p. 44), un homme fort habile grâce au concours duquel fut opéré le remboursement prescrit par l'arrêt du Parlement de Paris.

Issu d'une famille originaire du Poitou, passée en Touraine, puis à Paris, **Jacques Pallu** (fils de Jacques Pallu, seigneur d'Andigny, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de la Ville de Paris, et de dame Françoise Tuffier) était qualifié chevalier, seigneur d'Andigny, Hérouville-en-Vexin, La Saussaye, Gellainville et Bouville, et conseiller honoraire au Grand conseil du Roi. Le 2 juin 1685, il contracta mariage (AN, Coll. d'Hozier, AB/XIX/3290 A - Dossier 7) avec damoiselle *Michelle Chanlatte* (fille de défunts noble homme Nicolas Chanlatte, ancien échevin de la Ville de Paris, et de Marie Souillet) ; il prit possession d'Hérouville-en-Vexin au début de l'année 1695, après la mort de François de Berbisy dont il était le donataire ; il acheva de faire les acquisitions qui échappèrent aux Berbisy, en annexant les fiefs de Brécourt et de Menouville (ex fief des Pelletiers) qui manquaient au domaine.



← En arrière plan : le fief de Brécourt vu partiellement derrière le mur en dessous de Michel Magne

En 1704, des négociations furent menées auprès du cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de la haute justice de Pontoise, pour obtenir l'autorisation, au profit de M. Pallu, de « clore la rue des Fischets qui traversait son jardin à Hérouville » (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 28 n. 1). En 1726, il obtint des lettres patentes portant érection de la haute justice seigneuriale, *alors que depuis Havoise de Montmorency elle n'était que moyenne et basse*. De 1731 à 1739, vont être incorporées au domaine les pièces de terre situées à l'ouest du château, destinées à former le préau (petit pré) appelé la Bourgogne : un lieu qui fut planté en cassissiers Noir de Bourgogne (lat., *Ribes nigrum*), où vont se tenir les fêtes du village, puis l'avenue à double rangée de tilleuls aboutissant à la route de Pontoise à Méru, ouverte en 1784.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Certains font l'erreur d'attribuer à son gendre - Ange Pinon - l'initiative de la construction du château actuel. En réalité il ne fit qu'en parachever l'exécution !

Jacques Pallu décéda en son château le 27 février 1739, à l'âge de 92 ans et 7 mois ; il lui manqua peu de temps pour voir l'achèvement, en 1740, du grand chantier de reconstruction totale du château dans un style à l'italienne, tendance du XVIII^e siècle, dont le maître d'œuvre fut l'architecte parisien Pierre François Godot. De son mariage avec Michelle Chanlatte, morte le 7 novembre 1711 à Paris, Jacques Pallu eut trois enfants, mais retenons principalement Françoise Michelle, laquelle épousa Ange Pinon son cousin germain, qui succéda à son beau-père.

Ange Pinon. Armes familiales : « d'azur, au chevron accompagné de 3 pommes de pin, le tout d'or. »



Noble de nom et d'armes, sa famille a produit plusieurs personnages remarquables. D'abord chevaliers-bannerets, ils se vouèrent à la magistrature après les guerres et les troubles du XIV^e siècle, et bientôt eut cours ce vieux dicton : « Pas de parlement sans Pinon et Anjorant. »

L'auteur de la quatrième branche de cette famille fut Bernard Pinon, écuyer, seigneur de Mont-Huchet (château à Saulx-les-Chartreux, dans le Hurepoix), conseiller au Parlement de Paris qui épousa en 1674, Françoise Pallu (fille de Jacques Pallu et de François Tuffier), qui lui donna quatre enfants dont celui qui nous importe est Ange Pinon, qualifié chevalier, seigneur d'Hérouville-en-Vexin, conseiller honoraire en la Grande chambre du Parlement de Paris, marié en 1712 à *Françoise Michelle Pallu* sa cousine germaine, qui ne lui donna qu'une fille, Françoise Michelle Pinon, mariée en 1733 à Louis René de Brisay.

Arriva l'année 1740 où le château fut complètement achevé !



Le château d'Hérouville-en-Vexin dans son intégralité, achevé en 1740.

Œuvre de Pierre-François Godot, ingénieur et architecte parisien, académicien en 1739, contrôleur des Bâtiments du Roi, mort en 1732. Document rare et inédit : fac-similé d'une photo du XIX^e siècle. Remerciements à MM. Eric Baert et Jean-Marie Pierrat, édiles hérouvillois.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Description revue et corrigée du corps de logis du château, démoli en 1871



Exemple approchant : entrée/étage présente des armoiries (logiquement celles de la famille Pallu) parmi des fleurs et/ou d'autres motifs, devant une toiture très élevée dominée encore par de hautes cheminées ; vastes pavillons de chaque côté en avancée légère sur la ligne du fond, d'où partent deux ailes en retour, à toiture abaissée avec mansardes. Ce sont ces deux ailes seulement qui subsistent de nos jours.

En 1740, il appert que concernant la haute justice avec tribunal, prison, gibets et officiers, des lettres patentes du Roi furent aussi octroyées à Ange Pinon (M. de Brisay, *op. cit.*, p. 30). Or, en 1726, Jacques Pallu avait obtenu de pareilles lettres portant érection de la haute justice (1725 d'après G. Duclos, *op. cit.*, p. 47 n. 1). **La raison en est qu'il y eut simplement substitution de nom**, la preuve en est la description succincte d'un acte émanant de la Maison du Roi (AN, O/1/70, fol. 516) : « *PINON (Ange) lettres patentes lui permettant de faire élever des fourches patibulaires dans la terre et seigneurie d'Hérouville* », datées du mois d'août 1726, c'est-à-dire la même date que celles qui furent auparavant octroyées à Jacques Pallu !

Lesquelles fourches patibulaires étaient à quatre poteaux dits aussi pendants ; elles s'élevaient au lieu-dit « le / les Pendu(s) » selon les documents. Les seigneurs châtelains avaient droit à ce type de gibet. Sur la carte de Cassini, on distingue bien les 4 poteaux ou pendants. Sur le plan d'intendance de 1779 (AD 95, C 105/18), le même lieu-dit est alors appelé « La Potence », puis sur le plan napoléonien de 1826 (AD, 3 P 2582 - Section B, Le Fonds de Livilliers : 2^{ème} feuille) figure au même endroit le lieu-dit « Le Pendu », lequel passa à la postérité. Les fourches patibulaires ont-elles réellement servi ou bien avaient-elles seulement un intérêt dissuasif à Hérouville-en-Vexin ? Elles affirmaient en tous cas l'autorité seigneuriale, et ce fut évidemment la cause de leur destruction.

...La chapelle construite dans le château fut bénite en 1741 (AD 95, G 114). *Le château est dès lors constitué de la trilogie architecturale carolingienne typique : la grande salle seigneuriale (aula en latin) qui est l'espace civil, la chapelle (capella en latin) qui l'espace sacré, et les appartements privés (cameræ en latin) c'est-à-dire la partie domestique destinée à la mesnie (ceux qui vivent dans la même maison, qu'ils soient ou non du même sang).*

De cette époque date la grille monumentale ouvrant sur le préau de la Bourgogne. →



Photo : Martin-Sabon

A cette époque remonte aussi la formation du Grand Parc, de l'autre côté du chemin de Pontoise à Chambly, en prolongation de l'ancien Haut verger qui ouvrait au XIV^e siècle sur ledit chemin.

Ange Pinon mourut en son château, le 3 janvier 1761, âgé de 86 ans ; il avait perdu sa femme en 1759. Louis René de Brisay, son gendre, lui succéda.

HISTOIRE & PATRIMOINE

Louis René de Brisay. Armes familiales : « fascé d'argent et de gueules de huit pièces. »



...Originaire du Poitou, la famille de Brisay pouvait, au XVII^e siècle, retracer la lignée de ses ancêtres plus de 500 ans en arrière. Elle se disait issue de Torquatus Byrsarius auquel, en 852, Charles le Chauve avait confié le soin de défendre, contre les invasions des Vikings et des Bretons, les territoires compris entre la Loire et la Vilaine. En outre, elle se prétendait du même sang que les comtes d'Anjou et les rois Plantagenêt d'Angleterre.

La seigneurie de Brisay, sur la rive gauche de la rivière Vienne, remonte au XI^e siècle.

Louis René de Brisay (fils d'Ange René de Brisay, marquis de Brisay, maréchal de camp, lieutenant général du gouverneur de l'Orléanais, et de Louise Emilie Picot de Dampierre) était qualifié comte de Brisay, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, maréchal de camp (1er janvier 1740) ; il épousa le 12 mars 1733 à Paris, paroisse St-Paul/St-Louis, **Françoise Michelle Pinon** qui lui donna 4 enfants dont celui qui nous importe est Ange René de Brisay qui suit.

En novembre 1763, il y eut des « *lettres patentes autorisant un échange convenu entre Jean-Baptiste Paulin Edme Hector Roslin, fermier général et les Feuillants de Paris pour l'agrandissement du parc d'Hérouville en Vexin français* » (AN, O/1/107 - Maison du Roi).

Assurément, c'était surtout sa femme qui s'occupait d'Hérouville-en-Vexin, qu'elle avait rappelons-le, reçu en dot. Lui mourut à Fontainebleau le 25 octobre 1784, et sa femme le 2 avril 1808 à Hérouville-en-Vexin, à l'âge de 91 ans. Le 28 juillet 1793, pendant la Terreur (1793-1794), la municipalité lui avait délivré un certificat de civisme.

Ses petits-fils ayant émigrés ses biens avaient été confisqués en vertu de la loi du 9 floréal An III. Son domaine estimé à 800.000 livres fut mit à l'encan, personne ne se présenta pour l'acquérir. Elle le racheta pour 118.000 francs qu'elle paya à longues échéances. Afin que le domaine ne soit pas démembré, et fidèle aux conseils de sa mère, elle avait fait une substitution de son bien en faveur du second de ses petits-fils. Les substitutions supprimées par le nouveau Code, elle maintint ses volontés par un testament, en vertu duquel Hérouville-en-Vexin devint la propriété de Louis-Achille de Brisay, son petit-fils.

Ange René De Brisay, qualifié chevalier, comte de Brisay, maréchal de camp, sous-gouverneur de l'Orléanais ; il épousa le 24 février 1765 à Versailles, **Emilie Louise Picot de Dampierre** (fille de Pierre Picot de Dampierre, marquis de Dampierre, capitaine aux Gardes françaises, maréchal de camp, et d'Emilie Le Prestre de Lézonnet) qui lui donna 3 enfants dont celui qui nous importe est :

Achille Louis François de Brisay, qualifié comte de Brisay, chevalier de l'Ordre de Malte, il entra au service sous-lieutenant dans les chasseurs de Lorraine en 1787 ; il épousa le 15 décembre 1804 à Paris, **Suzanne Agathe Sedaine**



(fille de Michel Jean Sedaine, poète, auteur dramatique, membre de l'Académie Française et secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Architecture en 1768, et de Suzanne Charlotte Seriny), qui lui donna trois enfants, dont celui qui nous importe est René Alexandre de Brisay, qui suit.



Suzanne Agathe Sedaine (Photos : Base "pierfit" - Geneanet) **Achille Louis François de Brisay**

Emigré pendant la Révolution française, il servit dans l'armée des Princes, puis dans les lanciers d'Osmond à la solde anglaise ; il fut nommé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis,

HISTOIRE & PATRIMOINE

le 21 août 1816. « *M. de Brisay fonda un relai de poste, et bientôt son écurie qui comptait cent chevaux eut un grand renom. De hauts personnages, entre autres la duchesse de Berry, Louis XVIII, Charles X, se servirent de ses attelages et visitèrent le château d'Hérouville qui alors formait un ensemble de bel aspect.* » (G. Duclos, *op. cit.*, p. 50).

De son domaine il fit valoir la terre et l'améliora considérablement ; **il fut maire d'Hérouville-en-Vexin de 1807 à 1830**, et y mourut au château à l'âge de 84 ans, le 5 septembre 1855. Sedaine le précéda dans la mort à l'âge de 56 ans, le 26 mai 1835. Le goût des spéculations anéantit sa fortune. Tout fut vendu après son décès : terres, fermes, château de 1855 à 1861, pour rembourser 800.000 francs d'hypothèques et la dot de sa bru, mariée à René Alexandre, et qui, à son entrée dans la maison, lui avait remise à discrétion. (G. Duclos, *op. cit.* p. 51).

René Alexandre de Brisay, fut officier dans le 5^e régiment de chasseurs à cheval jusqu'en 1838, il épousa le 8 décembre 1845 à Versailles, **Marie Anne Francine** (fille de Jean Jacques Francine, et de Joséphine Marie de La Rue, décédée à Hérouville-en-Vexin le 1er mai 1849, âgée de 71 ans) ; **il fut maire d'Hérouville-en-Vexin de 1855 à 1862, et son dernier seigneur châtelain** ; il mourut à l'âge de 67 ans, le 30 avril 1878 à Auray (Morbihan). Sa femme lui avait donné deux fils.

L'aîné des deux frères, Joseph Brisay, qualifié marquis de Brisay, nous a laissé un très précieux ouvrage « Le charrier d'Hérouville », sans lequel il aurait été bien difficile d'écrire un article sur le château d'Hérouville-en-Vexin, le sujet nécessitant l'apport de ses données, notamment à propos du château-grand logis, et encore quant à l'emplacement des manoirs et/ou hôtels seigneuriaux des principaux fiefs du village au temps jadis...



Carte postale en couleur du château éventré (début XX^e siècle) au 29 janvier 1871 eut lieu la guerre franco-allemande (parfois appelée guerre franco-prussienne ou guerre de 1870).

Les dépendances avec la bergerie (à droite) ont été le lot d'Emile Bagnard, marchand de moutons de Saint-Ouen-L'Aumône, co-acquéreur de Joseph Boucher dont le fils était son gendre. Par la suite, le château est aussi devenu la propriété de la famille Bagnard, dont quatre membres furent maires d'Hérouville-en-Vexin, successivement de 1894 à 1983.

La tradition orale est très souvent déformée, parfois pour en rajouter, c'est ce qui apparaît avoir donné naissance à l'histoire du **château des Gardiens des Citernes***, que Michel Magne faisait remonter à **un premier château** qu'il datait du XVI^e siècle, alors que malgré son côté fantasque, son histoire s'accorde davantage avec le château à motte, **le premier château** au XI^e siècle. * **Jean-Pierre Jaffrain**, *Des nouvelles du rock*. Camion Blanc, 2011, Article 23 de Jean Maresca.

